

NOUS CONTACTER

VOTRE INTERLOCUTEUR
AXA FRANCE GESTION SINISTRES
IARD PP ET ENTREPRISE
TSA 11112
69836 SAINT-PRIEST CEDEX 9
☎ 09 70 81 83 56
@ service.sinistrenonautopp@axa.fr



Assurance et Banque

THIBAUD TULON
LA GUICHERIE
37460 CERE LA RONDE

LE 13 JANVIER 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Habitation
20807506704

À effet du 23/11/2021

Votre référence de dossier
14273928073

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Nos entreprises partenaires
de travaux vous offre une
qualité de service
expérimentée et sans avance
de frais (hors franchise et
éventuelle vétusté).

VOTRE DÉCLARATION DE DOMMAGES

Catastrophe naturelle sécheresse

Cher Monsieur TULON,

Je reviens vers vous suite à la réception du rapport d'expertise que vous trouverez en pièce jointe et je peux maintenant apporter quelques précisions sur votre accord d'indemnisation.

Option 1:

L'une de nos entreprise partenaire a été sollicitée afin de chiffrer le montant de vos réparations :

- Renfortec se chargerait de vos travaux de phase 1, s'élevant à 90 861,10€ ;
- et Renfortec serait également missionnée en phase 2 sur l'embellissement, à hauteur de 50 416,21 €.

Si vous acceptez son intervention, vous n'aurez pas d'avance à régler sur ces frais, car nous prendrons directement sa facturation en charge.

Seul le montant de votre franchise, 10 % des réparations soit 14 127,73 €, resterait à régler directement au réparateur. Vous recevrez une demande en ce sens.

J'attends votre confirmation en réponse à cet envoi, avant de faire le nécessaire auprès de ces entreprises.

Option 2 :

Vous avez également la possibilité de solliciter les artisans de votre choix afin d'effectuer ces travaux, conformément aux préconisations de l'expert.

Votre indemnisation se déroulerait alors en 2 temps :

- **un versement immédiat de 23 684,43 €, franchise de 14 127,73 € déduite, dès réception de votre Relevé d'identité bancaire** (si vous ne l'avez pas encore envoyé) ;

1D0722-250113



■ **puis un versement du reste de votre indemnité soit 103 465,15 €, dès réception de votre (ou vos) Facture(s) acquittée(s)** (dans les 2 ans, pour les travaux effectués conformément au chiffrage et aux préconisations de l'expert.

Par ailleurs, pour compléter votre dossier, j'aurais besoin que vous me transmettiez :

- une **Attestation notariée de propriété** de moins de 3 mois
- un **Relevé d'hypothèque** de moins de 3 mois
- un **Relevé d'identité bancaire**
- votre **Lettre d'accord sur dommages** signée (remise par l'expert)

Vous pouvez me les adresser par courrier ou par e-mail, aux coordonnées rappelées ci-dessus.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Pour vous identifier au mieux, lors de tout échange, un rappel de votre **référence de dossier** me sera précieux.

Avec toute mon attention,

Arnaud Dumonceau
Votre Contact AXA